



LE DEREBOURSEMENT DE L'HOMÉOPATHIE : VOS CONSTATS, NOTRE AVENIR

Pendant près de trois ans, l'ensemble de la communauté homéopathique, les associations de patients et les industries de la pharmacie homéopathique ont lutté pour tenter d'obtenir un moratoire afin d'éviter le déremboursement de notre pharmacopée. Nous savons que ce déremboursement est une décision politique, prise par une ministre de la Santé qui l'avait décidé bien en amont.

Le syndicat national des médecins homéopathes français a mené une enquête auprès de ses adhérents pour connaître les premiers impacts de ce déremboursement constatés auprès de votre patientèle. Comme d'habitude, le taux de réponse (18%) nous permet d'avoir une première image des conséquences de ce déremboursement et de mieux connaître l'évolution de notre communauté.

LES CONSEQUENCES DU DEREBOURSEMENT SUR VOTRE ACTIVITE

L'analyse de vos réponses montre une légère baisse de l'activité globale des médecins homéopathes en nombre d'actes, d'environ 12% mais cela cache une réelle disparité : si 2/3 d'entre vous déclarent ne pas avoir constaté une stabilité de votre activité, tant pour le nombre des consultations et visites que pour le nombre des patients suivis régulièrement et le nombre de vos nouveaux patients., un tiers des médecins subit une baisse d'activité notable d'environ 30%, tant en nombre d'actes et de patients suivis régulièrement qu'en nombre de nouveaux patients.

Plus d'un médecin homéopathe sur deux (56%) ont aussi modifié leurs habitudes de prescriptions, en remplaçant les doses par des équivalents en granules, en limitant le nombre de médicaments prescrits pour limiter le coût.

Et enfin, vous n'envisagez qu'exceptionnellement de changer d'activité ou de dévisser votre plaque, si ce n'est pour prendre votre retraite.

LES REMONTEES DE VOS PATIENTS

Actuellement, nous ne sommes qu'à quatre mois du déremboursement et un très grand nombre de patients déclarent continuer à vouloir se soigner par homéopathie (84%). Ce qui ne doit pas nous faire ignorer que 16% vont devoir y renoncer. Et nous le savons tous, ce sont les personnes les plus démunies, CMU, ACS ou des familles à revenus modestes avec enfants où les traitements de pathologies chroniques au long cours peuvent devenir budgétairement difficilement supportables. C'est une injustice sociale !

La prise en charge par les mutuelles reste un véritable casse-tête, tant pour les patients que pour nous. En effet, plus de la moitié des patients (56%) évoquent ce problème avec vous. Et dans le dédale des contrats et de mutuelles obligatoires payées en partie par les entreprises, nous sommes bien en difficulté pour les conseiller....

70% des patients expriment auprès de vous leur incompréhension sur le déremboursement concernant l'homéopathie, sur l'atteinte au libre choix de se soigner par homéopathie et sur l'obligation, pour des contraintes financières, de devoir prendre des traitements allopathiques. Ils s'inquiètent à juste titre de la suppression des enseignements dans les facultés.

Nos patients aussi constatent que des médicaments homéopathiques disparaissent de notre pharmacopée. A ceux-là nous pouvons leur répondre que l'Europe ayant officiellement reconnu le statut du médicament homéopathique, la mise en œuvre de l'enregistrement homéopathique pour chaque souche, par chaque laboratoire homéopathique amène parfois des décisions négatives de

l'ANSM (agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé), la souche étant de facto supprimée de notre pharmacopée. A cela se rajoute la disparition d'un grand nombre de souches injectables, les autorités de tutelles ayant exigé des sommes exorbitantes pour l'enregistrement de chaque préparation magistrale (c'est-à-dire pour chaque dilution d'une souche donnée). Les industriels déjà touchés par le déremboursement ont dû renoncer à poursuivre les démarches pour leur délivrance par les pharmaciens en France.

LES ENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES

Les médecins homéopathes : une profession qui se féminise, une profession vieillissante, active et engagée !

Si lors de notre précédente enquête de 2005, les femmes représentaient 42% des médecins homéopathes, elles sont aujourd'hui près de 56%. La féminisation de notre expertise est donc plus rapide que chez les médecins généralistes, où en 2019, elles n'étaient que 49%.

L'enquête de 2005 l'annonçait : si 26% des médecins homéopathes avaient à l'époque moins de 50 ans, 74% avaient entre 50 et 64 ans et seuls 0,4% exerçaient encore après 65 ans. Que le monde a changé : vous êtes aujourd'hui plus de 44% à avoir dépassé les 65 ans et à être toujours en activité ! Et malheureusement pour nos patients, seuls 12,1% ont moins de 50 ans. Des actions de formation à prévoir pour les années à venir...

LES PISTES POUR DEMAIN

Le désir des patients de promouvoir l'homéopathie, encore et toujours, reste intacte pour plus de la moitié d'entre eux, tout comme la vôtre !

Le SNMHF n'a jamais cessé de nous défendre, nous, médecins homéopathes et de défendre l'homéopathie, y compris œuvrer pour la formation et la recherche. Avec votre aide toujours indispensable et celle des patients, il poursuivra ses actions et son investissement dans HoméoFrance, structure née de la crise et qui regroupe l'ensemble de la communauté homéopathique, les associations de patients et l'ensemble des industries de la pharmacie homéopathique.

Et l'heure est propice ! Il est temps de rappeler à nos politiques, que les patients et l'ensemble des professionnels prescrivant ou délivrant des médicaments homéopathiques sont des électeurs et qu'ils seront aussi sensibles à leur positionnement sur l'homéopathie, une thérapeutique plébiscitée par les patients, efficace, peu chère et surtout respectueuse de notre environnement ! Des atouts à répéter sans modération, surtout compte-tenu des enjeux de santé publique qui sont devant nous....

Merci à tous ceux qui ont pris le temps de répondre à ce questionnaire, si riche en enseignements. Nous sommes conscients que ce questionnaire sur les conséquences du déremboursement est précoce mais votre syndicat avait besoin de ce tout premier retour pour construire avec vous notre stratégie pour les mois à venir.

Docteur Dominique Jeulin-Flamme,

Vice-présidente du SNMHF.